

Questions parlementaires
9 Juillet 2020

Réponse aux questions en plénière sur la gestion de la crise et la relance

Seul le prononcé fait foi.

Gestion de la crise du Corona

Merci monsieur le président.

La période des vacances estivales est effectivement propice aux déplacements à l'étranger. Le confinement auquel nous avons été soumis dans le cadre de la crise sanitaire rend sans aucun doute encore plus prégnante cette envie que nous avons de bouger.

Néanmoins, on le sait on le répète le virus n'a pas disparu. Il circule toujours. De nouveaux foyers de contamination sont apparus dans plusieurs de nos pays voisins, poussant les autorités à reconfiner certaines communes voire certaines régions. Il est donc essentiel de rester vigilants, de se renseigner sur la situation épidémiologique des destinations d'été et en tout état de cause, de continuer à respecter les gestes barrières qui sont ou qui devraient être en tout cas bien connus.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler les restrictions toujours en vigueur en termes de **déplacements**. Il s'agit ici de faire effectivement au départ une distinction entre les voyages essentiels et les voyages dits non-essentiels.

Je rappelle que le Conseil national de Sécurité a déjà clairement encadré les déplacements non-essentiels à l'étranger en limitant strictement la liste des pays accessibles aux ressortissants belges aux Etats membres européens, et/ou membres de l'Espace Schengen, soit 31 pays au total.

Pour chacun de ces pays, un avis de voyage est disponible sur le site des Affaires étrangères. Déjà disponible sur le site des affaires étrangères. Et cet avis de voyage reprend effectivement déjà aussi des codes couleurs permettant de vérifier dans quelle mesure un déplacement vers ce pays est possible, est possible sous certaines réserves ou impossible pour le moment.

Par mesure de précaution, le Comité de concertation, qui s'est réuni hier en présence du groupe des experts du GEES, a défini une approche générale des restrictions et de recommandations concernant les voyages à l'étranger des Belges, compte tenu de la résurgence du virus dans certaines zones initialement considérées

comme sûres.

Cette approche maintient la distinction entre les zones rouge, orange et verte. L'objectif est d'affiner les listes ? au vu de leur importance pour la quarantaine et les tests, entre autres ? et de les ventiler par commune, zone, région ou pays. Ces codes seront publiés sur le site Internet des Affaires étrangères dès que possible et selon toute vraisemblance aujourd'hui encore.

Les régions dans lesquelles la situation épidémiologique est très défavorable ou dans lesquelles les autorités ont dû prendre de nouvelles mesures restrictives doivent être considérées comme des zones **rouges**. Par conséquent, la Belgique émet une interdiction formelle d'y voyager. Les voyageurs qui reviennent néanmoins de ces zones seront traités comme des « contacts à haut risque », ce qui signifie qu'ils devront obligatoirement être testés par un médecin et mis en quarantaine. Le médecin délivrera par ailleurs un certificat de quarantaine. Ce certificat donnera aussi accès au système de chômage temporaire et, ou plutôt, au droit passerelle.

Les régions pour lesquelles aucun risque ou un faible risque pour la santé a été identifié à la lumière de l'avis de CELEVAL seront considérées comme des zones **vertes**. Aucune restriction particulière ne sera imposée pour ces régions. Les mesures de précaution demeurent bien entendu applicables.

Bien sûr, il y a aussi des régions dans lesquelles la situation est défavorable, sans toutefois être très défavorable, et auxquelles il a fallu attribuer un code couleur afin d'éveiller la vigilance des voyageurs. Ces zones porteront un code couleur **orange**. Cette distinction présente aussi l'avantage de ne pas passer sans transition du vert au rouge. CELEVAL donnera également un avis sur ces régions, avis qui reposera sur des critères épidémiologiques objectifs et sur le suivi de la politique de santé menée. Pour ces régions, la Belgique déconseillera les voyages. Il sera conseillé aux voyageurs revenant de ces régions de se faire tester et de se mettre en quarantaine. Et pour ce faire on se dirigera bien sûr vers un médecin. Pour ce qui est de la question sur les tours opérateurs, Mme Muylle y répondra.

Les experts de CELEVAL devront rapidement mettre la liste des différentes zones à jour et il faudra ensuite adapter en conséquence les informations du site des Affaires étrangères. Il est prévu de procéder à une mise à jour à intervalles réguliers. Et comme je l'ai déjà dit, la première mise à jour sera faite aujourd'hui. C'est CELEVAL qui s'en chargera ; il s'agit donc d'un travail commun. Car je répète que la cellule d'évaluation CELEVAL est composée d'experts de la santé (dont des virologues), de collaborateurs de l'Intérieur mais aussi de représentants des entités fédérées.

Les régions et la Communauté germanophone, qui sont responsables de la politique de prévention, doivent fournir le cadre juridique permettant de rendre obligatoire le dépistage et la quarantaine pour lesdits contacts à haut risque. Le but étant toujours, bien entendu, de mener une politique coordonnée.

C'est la volonté, c'est ce qui est effectivement souhaitable Monsieur Prévot. Et c'est ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord.

En ce qui concerne **le port obligatoire de masques buccaux** : comme je l'ai annoncé lors du dernier Conseil national de sécurité, les experts du GEES étudient actuellement sur la question. Ils conseilleront le Conseil national de sécurité mercredi. D'ici là, nous continuerons à suivre leur dernier conseil.

Et je suis bien sûr convaincue qu'ils tiendront également compte de l'avis du Conseil supérieur de la santé.

La première chose à faire pour **préparer une deuxième vague** est bien sûr de tout faire pour l'éviter. C'est pourquoi nous continuons à restreindre les libertés de nos concitoyens, ne l'oublions quand même pas, les libertés ne sont toujours pas malheureusement 100% retrouvées. J'entends qui plaignent à la fois pour qu'on

soit très attentifs à une deuxième vague et qui en même temps pour que l'on ouvre l'entièreté des activités dont aussi les activités les plus à risque donc on essaie quand même d'être un petit peu cohérents. Et c'est vrai que c'est difficile, parce que ça peut être difficile à titre individuel, à titre collectif mais aussi au niveau économique. Ceci dit, on doit continuer à le faire, Il en va de la santé de tous.

Je rappelle, en ce qui concerne les compétences fédérales, que malgré l'ampleur de la crise que nous venons de traverser, les hôpitaux n'ont pas été saturés. Ainsi, si le personnel soignant a été mis à rude épreuve, au pic de la crise, la taux d'occupation des unités de soins intensifs n'a cependant pas dépassé les 58% sur l'ensemble du territoire. Ce qui est bien différent que ce qui a pu malheureusement être vécu dans d'autres pays.

Les hôpitaux s'étaient en effet organisés de manière adéquate par rapport aux enjeux. Fort de cette expérience, le plan hôpitaux a été adapté aux enseignements tirés de cette première et douloureuse expérience.

En ce qui concerne la fourniture de matériel de protection, je vous rappelle que 100 millions de masques chirurgicaux et 2 millions de masques FFP2 ont déjà été distribués. Fin août, le stock stratégique sera de 200 millions de masques chirurgicaux, soit le double de ce qui a été nécessaire durant la première crise et de 33 millions de masques FFP2, je vous laisse faire le calcul. Tout ceci sans compter les stocks de matériel et de protection qui sont encore et déjà disponibles dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins et les autres acteurs de terrain. Sans compter tout ce qu'ils vont continuer à commander.

Dans la phase actuelle, il est fondamental de gérer rapidement ce que l'on appelle les résurgences locales potentielles. Pour ce faire, une politique de *resurgence management*, pardonnez-moi c'est le nom qu'on leur a donné, doit être effectivement mise en place. Il s'agit de compétences régionales, je le rappelle. La CIM, la Conférence interministérielle, a travaillé à des accords-cadres et protocoles pour assurer une cohérence de stratégie à travers les différentes entités fédérées même si celles-ci restent bien sûr responsables de l'élaboration de leur propre plan.

Vous n'êtes pas sans savoir par ailleurs que la plateforme interfédérale pour le testing et tracing a également été mise en place. Il faut bien évidemment que cette politique soit en capacité d'évoluer en fonction de la situation épidémiologique.

La stratégie dite de deuxième vague inclut effectivement aussi d'autres éléments comme la gestion de la première ligne, la communication ou encore l'approvisionnement en médicaments, l'ensemble devant être rassemblé dans une vision générale avec les entités fédérées.

Le fédéral et les entités fédérées se réunissent régulièrement depuis le début de la crise. Nous continuerons à le faire dans l'intérêt collectif parce que même si nous vivons dans un pays particulièrement complexe au niveau institutionnel.

Et on le voit, c'est vrai parfois cela nous freine, cela nous freine. Alors il est toujours un peu facile de montrer du doigt un collègue ou une collègue le cas échéant. La difficulté, elle est là et nous la traversons ensemble, nous l'avons traversée ensemble, et nous avons bien l'intention de continuer à travailler ensemble dans la même direction parce qu'il en va de la sécurité et de la santé de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Postes vacants, Relance et orthodoxie budgétaire

Merci, monsieur le président.

La crise sanitaire nous a contraints de prendre des **mesures** exceptionnelles en termes de **soutien économique et de protection sociale**. Nous avons pris la plupart de ces mesures pour faire face à l'urgence avec les dix partis qui ont soutenu les pouvoirs spéciaux et elles sont en vigueur jusqu'au 31 décembre.

La Banque nationale estime le montant total des mesures prises à 15 milliards pour l'ensemble du pays, soit près de 11 milliards pour le niveau fédéral et un peu plus de 4 milliards pour les entités fédérées. Ces coûts sont certes considérables, mais au vu de la situation sans précédent à laquelle nous avons dû faire face, nous étions contraints de prendre des mesures fortes et rapides pour minimiser autant que possible l'impact de la crise, et ainsi nous protéger contre un impact budgétaire encore plus important à moyen terme.

Les dernières études de l'ERMG ont mis le doigt sur certaines améliorations par rapport à ce qui était prévu, notamment en termes de chiffre d'affaires des entreprises. Nous savons quoi qu'il en soit que la situation demeure très difficile pour de nombreux secteurs.

La **reprise et la relance économiques** sont désormais au centre de nos préoccupations.

Permettez-moi de vous rappeler que lorsque je suis venue demander votre confiance, je me suis clairement engagée à préparer cette relance, qui doit se construire étape par étape. La première étape devrait nous permettre d'identifier les défis auxquels nous sommes confrontés.

Il est clair que nous avons déjà identifié des défis majeurs avant la crise. Ces défis se verront exacerbés par la crise que nous venons de vivre et de nouveaux défis viendront s'y greffer.

Pendant trois semaines, avec mes collègues du gouvernement, j'écouterai et je m'entretiendrai avec des représentants institutionnels, des représentants du monde universitaire et du monde des affaires, ainsi que des personnes de terrain et issues de la société civile.

Ces discussions porteront sur trois points importants : **investir, protéger et développer**. Parmi les questions importantes que nous traiterons, je peux déjà citer les évolutions macro-économiques, le développement économique, la politique sociale, la cohésion, la santé, le développement durable et la transition énergétique.

Nous devons également tenir compte des initiatives des entités fédérées et de l'Europe, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité.

Vous l'aurez peut-être compris, l'objectif est de préparer le plan de relance. Pas de le mettre en œuvre. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises devant ce Parlement. Pour mettre en œuvre un plan de relance, il faut une certaine stabilité et donc un gouvernement majoritaire. Cela permettra également d'assurer la cohérence avec les travaux parlementaires, ce qui, comme vous le savez, s'avère plus compliqué lorsqu'il n'y a pas de majorité stable au Parlement.

La **formation d'un futur gouvernement** fait par ailleurs l'objet de négociations. Le travail de ce gouvernement apportera sans aucun doute un éclairage supplémentaire sur les négociations. Et ce travail n'est pas contradictoire, il est complémentaire. De plus, en tant que gouvernement, gouvernement minoritaire, nous avons le devoir et la responsabilité de continuer à gérer la situation et à préparer l'avenir.

M. De Roover, vous posez des questions sur la manière dont tout cela sera financé. Sur ce qu'il adviendra du plan de relance. J'ai dit lorsque je suis venu demander la confiance du Parlement, et c'était une confiance très limitée, que je n'avais pas l'intention de ne pas le respecter. Je vais donc effectivement préparer le plan de relance, il en va de ma responsabilité, de mon devoir. Mais si tout le monde autour de la table a la ferme volonté de travailler correctement à un plan de relance qui est absolument nécessaire pour notre pays, alors je suggère que les gens s'assoient ensemble et se mettent vraiment au travail.

Je vous remercie.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-la-gestion-de-la-crise-et-la-relance>